

Examens MUSE (14EXXXX)- Dispositions transitoires pour la session de juin 2020

En raison de la situation sanitaire qui prévaut actuellement en Suisse, le Rectorat de l'UNIGE a édicté des directives et recommandations visant à assurer les enseignements et examens à distance. Les informations institutionnelles à ce sujet sont disponibles sur :

<https://www.unige.ch/coronavirus/fr/actualite/etudiant-es/>

Cette page, fréquemment actualisée selon l'évolution de la situation, décrit entre autres les dispositions exceptionnelles prises par le Rectorat pour garantir les meilleures conditions de validation du semestre, et pour proposer avec le Pôle Santé-Social des [soutiens ponctuels](#) aux étudiant-e-s dont les conditions financières sont mises à mal par la situation actuelle.

L'institution considère que les étudiant-e-s respecteront un code d'honneur et de conduite lors des examens, implicitement lié à la [Charte Ethique de l'UNIGE](#). Toute tentative avérée de fraude ou de plagiat, dans les limites des moyens techniques de contrôle à disposition de l'UNIGE (p.ex. adresse IP, *Compilatio*, etc.), sera dénoncée à la Faculté des sciences.

Pour faire face aux défis techniques liés à l'organisation et au déroulement des examens à distance, les modalités habituelles d'examens ont été adaptées pour toute l'UNIGE. En conséquence, les modalités figurant sur le programme des cours UNIGE pour les enseignements MUSE ne sont plus nécessairement d'actualité.

Pour les examens donnés par les enseignant-e-s MUSE (code de cours « 14EXXXX») aux étudiant-e-s inscrits au MUSE, ceci se traduit par les modalités figurant en vert foncé/vert clair dans le [tableau disponible](#) sur le site MUSE et explicitées ci-après. Si nécessaire, les modalités détaillées seront transmises aux étudiant-e-s concerné-e-s par les enseignant-e-s responsables.

Pour les modalités des examens organisés par d'autres Sections ou Facultés, les étudiant-e-s MUSE consulteront les tableaux disponibles sur le site MUSE et/ou se renseigneront auprès des Conseiller-e-s aux Études de ces Sections ou Facultés, ou directement auprès des enseignant-e-s responsables.

Les étudiant-e-s devront être munis d'un dispositif permettant l'enregistrement de la vidéo et du son et pourront être amené-e-s à démontrer leur identité (p.ex. webcam + micro + carte d'étudiant-e); en cas de refus, l'accès à l'examen leur sera retiré, sans qu'un échec ou une tentative ne soient comptabilisés.

Les étudiant-e-s qui ont des examens à distance de type Moodle ou oral via Zoom contacteront [Thierry Froidevaux](#) par email (avec [Nicole Efrancey Dao](#) et [Catherine Cornut](#) en CC) avant le 15 mai si leur équipement informatique présente des limitations techniques ne leur permettant pas de réaliser les examens à distance en toute équité. Des solutions seront trouvées au cas par cas avec l'Institut des sciences de l'environnement, la Faculté des sciences et/ou le Pôle Santé-Social.

Dans tous les cas, les absences et/ou échecs à la session de juin ne seront pas comptabilisés.

Exceptionnellement, les étudiant-e-s peuvent se retirer de tous leurs examens jusqu'au **14 mai** inclus sans qu'un échec ou une tentative ne soient comptabilisés. De même, les étudiant-e-s peuvent exceptionnellement demander un congé pour le semestre en cours jusqu'au **30 avril inclus**. Les crédits ECTS ne seront en revanche pas attribués pour les branches non validées.

Le président du comité MUSE se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes informations selon l'évolution de la situation sanitaire et en accord avec les directives de la Faculté des sciences et du Rectorat.

MODALITÉS GÉNÉRALES DES EXAMENS ÉCRITS EN SESSION

- Les examens écrits en session se dérouleront à distance sur une **plateforme Moodle-examens** de l'UNIGE. La durée de ces examens est fixée à 1h, 2×1h ou 3×1h avec une pause entre les 2 ou 3 séances.
- La durée sera allongée pour les étudiant-e-s bénéficiant d'une dérogation officielle.
- L'accès aux ressources pédagogiques (notes personnelles, documents de cours, internet) sera précisé par les enseignants (mode *open book et/ou open web*), sous réserve des directives de l'UNIGE sur le plagiat.
- Les examens seront automatiquement sauvegardés toutes les minutes, lors du passage à une autre question, ainsi qu'à l'issue de la durée d'examen, même si l'étudiant-e omet d'enregistrer son examen.
- Les étudiant-e-s seront informé-e-s à temps sur les contacts et la procédure à suivre en cas de problème technique majeur apparaissant durant les examens ; pour des raisons de surcharge potentielle des serveurs d'examen, l'assistance ne pourra pas être assurée via la plateforme *Zoom* de l'UNIGE.

MODALITÉS GÉNÉRALES DES EXAMENS ORAUX EN SESSION et HORS SESSION

- Les examens oraux se dérouleront à distance sur une **plateforme Zoom** de l'UNIGE.
- La durée de ces examens, ainsi que l'existence ou non d'un temps de préparation après sélection des questions, sont laissées à la libre appréciation des enseignant-e-s, qui en informeront les étudiant-e-s.
- La durée de préparation sera allongée pour les étudiant-e-s bénéficiant d'une dérogation officielle.
- L'accès aux ressources pédagogiques (notes personnelles, documents de cours, internet) est en principe autorisée sauf indication contraire de l'enseignant responsable, sous réserve des directives de l'UNIGE sur le plagiat.
- Les étudiant-e-s seront informé-e-s à temps sur les contacts et la procédure à suivre en cas de problème technique majeur apparaissant durant les examens.

Pour les autres examens (travaux écrits, contrôle continu), les modalités de rendu sont transmises directement par les enseignants responsables.

Conscients du caractère inédit de la situation actuelle liée à la pandémie, le comité MUSE, l'Institut des sciences de l'environnement et ses enseignant-e-s mettent tout en œuvre pour assurer que les étudiant-e-s soient amenés à réussir leur cursus dans les meilleures conditions possibles. Pour toute question ou crainte, prière de contacter votre Conseillère aux Études.



Markus Stoffel – Président MUSE



Nicole Efrancey Dao – Conseillère aux études MUSE

V1 – 27 avril 2020